

La Responsabilité civile organisateur (RCO) :

Les assurances c'est souvent un peu compliqué mais cela peut vous éviter bien des soucis notamment en cas de problèmes lors d'un incident d'un événement

La RCO c'est quoi ?

La RCO n'indemnise jamais l'organisateur mais exclusivement les tiers. Elle couvre les dommages corporels, matériels ou immatériels (financiers) causés aux tiers si votre responsabilité d'organisateur est engagée.



Agitateur de la vie étudiante...

www.BNDE.org

www.BNDE.org

Cadeaux – Bons Plans – Réductions – Aides – Subventions ...